



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE  
CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE  
MIRABEAU PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ  
DEMATHIEU ET BARD - LOT 1 : GROS-OEUVRE,  
CLOS-COUVERT, CHARPENTE**

**DÉCISION N° AU-19-036  
EN DATE DU 17 JANVIER 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4933 en date du 14/11/2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n°AU-17-114 en date du 27 mars 2017 de signer le marché de travaux de construction du groupe scolaire Mirabeau – Lot n° 1 : Gros-œuvre, clos-couvert, charpente (notifié le 10/04/2017) ;

**VU** la décision n°AU-18-063 en date du 9 mars 2018 de signer l'avenant n°1 au marché de travaux de construction du groupe scolaire Mirabeau - Lot n° 1 : Gros-œuvre, clos-couvert, charpente (notifié le 29/03/2018) ;

**VU** l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 27/12/2018 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de prendre en compte les travaux en plus et moins-values, consécutifs à des modifications demandées en cours de chantier par le maître d'ouvrage et par le maître d'œuvre.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société DEMATHIEU ET BARD BÂTIMENT ILE DE FRANCE, représentée par Monsieur David GENTON, Directeur Général, domiciliée, 50 avenue de la République, 94550 CHEVILLY LA RUE, l'avenant n°2 au marché de travaux de construction du groupe scolaire Mirabeau - lot n° 1 : Gros-œuvre, clos couvert, charpente.

Le montant de l'avenant n°2 est de 198 725,94 € HT (238 471,13 € TTC).

Le montant du marché est porté à 4 082 291,53 € HT (4 898 749,84 € TTC).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20190117-lmc1H5995H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 17/01/2019  
Date de Publication : 17/01/2019

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des  
travaux d'entretien des équipements publics, de  
l'urbanisme et de l'habitat,

***Signé***

**Pierre LEBEAU**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20190117-lmc1H5995H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 17/01/2019  
Date de Publication : 17/01/2019